


*Union Départementale des
Personnels et Retraités
de la Gendarmerie des Deux-Sèvres*


BULLETIN 2023/2024



Union Nationale des Personnels
et Retraités de la Gendarmerie



udprg79
Unir, Soutenir, Agir





Orientée depuis 1946, sur la défense des intérêts des **retraités, veuves et ACTIFS** de la gendarmerie, l'UNPRG, forte de ses 30000 adhérents, est leader des associations de la gendarmerie.

Ses buts : UNIR – SOUTENIR – AGIR

Unir : L'ensemble des personnels qui servent ou qui ont servi en gendarmerie et leurs familles, dans l'amitié, la solidarité entre frères d'arme et assurer la cohésion intergénérationnelle.

Soutenir : L'ensemble des membres de la communauté gendarmerie fragilisé ou en grande difficulté, les orphelins et les familles des personnels décédés en service.

Agir : Pour défendre les valeurs et le prestige de la gendarmerie et pour soutenir le personnel en activité, les acquis et les intérêts des retraités et veuves de l'arme, la mémoire et l'honneur de tous les anciens combattants et victimes de guerre et de tous les morts pour la France.

DEVENEZ ACTEUR

N'attendez plus, rejoignez-nous en contactant le président, un membre du bureau de l'UD 79 ou votre délégué de secteur

Parrainez un nouveau retraité ou un actif de votre résidence

Le parrain (adhérent UD79) bénéficiera d'une réduction sur sa prochaine cotisation :

Un parrainage = diminution d'un tiers de ma cotisation **7€**

Deux parrainages = diminution de deux tiers de ma cotisation **14€**

Trois parrainages = exonération de cotisation **20€**

Par ailleurs, l'UD se verra diminuer la côte part du siège national de l'UNPRG de 50% pour tout nouvel adhérent.

Nous comptons vraiment sur vous tous pour cette opération vitale à la survie de notre association.

(Voir le modèle de bulletin d'adhésion à la page 3)

***N'hésitez pas à consulter le site internet : udprg79.e-monsite.com
Un bulletin d'adhésion y figure également. (Rubrique Nous rejoindre)
Vous devrez l'adresser à notre trésorier, ce
qui nous permettra de vous identifier comme parrain et de bénéficier des
conditions réduites de votre prochaine cotisation.***



Sommaire



RUBRIQUES	PAGES
Avis de parrainage – Recrutement	1
Sommaire.....	2
Bulletin d'adhésion UDPRG et Fonds d'Entraide.....	3 et 4
Edito du Président Jean Michel Puaut.....	5
Rapport d'activités année 2022 Patrick Faucher.....	6 et 7
Bilan du trésorier Alain Roy.....	8
Fonds d'entraide Patrice Brayer.....	9
Décès - Activités secteur Thouars –Bressuire Jacky Bacle.....	10
Mieux connaître l'UNPRG par le Président National Gérard Sullet.....	11 et 12
Evènements divers 2023.....	13 à 18
Innovation dans la Gendarmerie par Bertrand Pelletier	19 et 20
La Gendarmerie Maritime Jean Michel Puaut.....	21 et 22
Caisse Nationale du Gendarme Georges Joubert.....	23 et 24
Informations sociales par Bertrand Pelletier	25 à 28
Rétrospectives du Major André Bissierier par Bertrand Pelletier.....	29 et 30
Conseil d'Administration.....	31
Délégués de secteurs.....	32
Calendrier festivités 2024.....	33
Détente Jeux.....	34

RAPPEL

Afin de servir un plus grand nombre d'adhérents, lors d'envoi d'informations sociales ou autre texte par courrier électronique, nous invitons ceux qui ne l'auraient pas encore fait, à bien vouloir nous communiquer leur adresse internet. Par mesure de sécurité et de confidentialité, elle ne sera pas divulguée.

Il est également demandé à tous les adhérents de signaler tout changement d'adresse, de courriel ou de téléphone A adresser par mail (de préférence) au secrétaire général à l'adresse suivante :

D'autre part, afin de vous simplifier les démarches parfois complexes auprès des divers organismes, un guide pratique des formalités à accomplir, lors d'un décès d'un adhérent ou d'une veuve, est à la disposition des délégués de secteur sur le site de l'UDPRG rubrique « informations sociales ». Par ailleurs le secrétaire général, Patrick Faucher doit être informé, le plus rapidement possible de tout décès, adhérent comme épouse.

A adresser par mail au secrétaire général à l'adresse suivante :



*Union Départementale des Personnels et Retraités
de la Gendarmerie des Deux-Sèvres*

BULLETIN D'ADHESION AU FONDS D'ENTRAIDE

NOM et prénoms de l'adhérent (en capitale d'imprimerie)

M : _____

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : _____

DOMICILE : _____

Tél. : _____

Carte d'adhérent de l'Union des Deux-Sèvres N° : _____

Déclare avoir pris connaissance du règlement du FONDS D'ENTRAIDE.

JE DESIGNE EN QUALITE D'AYANT DROIT

NOM et Prénoms : _____

Age : _____ Domicile : _____

Fait à : _____ le : ____ / ____ /20

Signature :

SOMME A VERSER :

COTISATION : 20,00 €

Liste N° :

REGLEMENT : Etablir un chèque à l'ordre de l'UDPRG-79 FONDS D'ENTRAIDE.

A adresser avec le bulletin à Patrice BRAYER



Edito du Président

Mesdames, Messieurs, chers adhérents,



Cette année qui s'achève fut riche en événements très importants, autant localement (les bassines) que nationaux (nombreux attentats, mise en cause des forces de l'ordre...) ainsi que mondialement (guerres et tensions en divers points du globe).

Il en résulte un clivage géographique, social et politique qui se dessine entre une France optimiste et ouverte, et une France inquiète et repliée.

En dépit des mutations économiques, sociales et culturelles couvrant tous les aspects de la vie professionnelle et personnelle, les Français sont heureusement doués pour enchanter leur sphère privée. Cela se voit par cette belle ambiance au sein des foyers, et la satisfaction de vivre dans son logement, fruit du travail d'une vie.

En revanche, à l'inverse, nous pouvons identifier un mal être. Dans ce domaine, tous les indicateurs sont au rouge. Rappelons que l'insécurité reste bien plus importante dans les grandes villes. Il n'empêche que cette insécurité devient de plus en plus prégnante dans nos campagnes, ce qui inquiète car nous étions loin de penser y être autant confrontés.

Malgré tout, nos concitoyens se déclarent fiers d'être français. Mais ce sentiment ne compense pas le manque de confiance à l'égard des institutions politiques. Partout, les communautés se resserrent.

Tout va trop vite. Les polémiques s'enchaînent et se grillent la priorité. Depuis le 7 octobre **et l'attaque du Hamas contre Israël**, la classe politique française se déchire. Une ambiguïté qui s'ajoute à celle du refus de qualifier de « terrorisme » les actions commises.

La crise du Proche-Orient révèle chaque jour un peu plus les fractures de notre société, ce qui ne peut être qu'inquiétant.

L'urgence de la situation, doit nous enjoindre à faire preuve d'humanité envers les peuples attaqués, sans nous épargner l'indispensable étape de l'identification.

Notre UD procédera à divers changements dans le déroulement de nos agapes dont :

- l'A.G, qui prendra un déroulement, principalement orienté, sur la vie de notre association,
- Une matinée d'informations, lors de la journée plein air, fin juin à Aiffres.

L'année 2023 dans son égrènement, voit une reprise de participation à nos diverses manifestations et nous ne pouvons que nous en réjouir.

La crise sanitaire nous oblige à requestionner nos pratiques personnelles et l'impérieuse nécessité d'être toujours plus efficaces, pour être au plus proche de vos attentes. Néanmoins, nous ne connaissons pas encore quelle sera la situation sanitaire en 2024, ni les contraintes éventuelles qui pèseront sur nos rendez-vous festifs.

Notre grande famille ne doit pas oublier l'un des nôtres sur le bord du chemin, aussi je vous invite à signaler aussi bien à votre délégué de secteur, que moi-même, tout élément de santé ou autre qui affecterait gravement la vie de l'un de nos adhérents.

Par ailleurs toujours dans cet esprit, pensez à vérifier si vos amis ont bien reçu les informations concernant nos divers rendez-vous festifs et favorisez le co-voiturage.

Soyez assurés, que nous ferons tout ce qu'il faut pour garantir au maximum, votre bien-être et le soutien dont vous pouvez prétendre.

Je vous invite à prendre soin de vous et de vos proches.

L'UD 79 vous souhaite une excellente année 2024

Le président Jean Michel PUAUT



Rapport d'activités du secrétaire général

Rapport d'activités 2023



Mesdames, Messieurs, chers camarades

L'année 2023 s'achève et l'on peut considérer qu'elle a eu un rythme normal comme avant la crise Covid. Il nous faut cependant continuer à rester prudent. J'en profite pour vous souhaiter, à toutes et tous, de bonnes fêtes de fin d'année.

Je vais à présent vous présenter le présent rapport qui rend compte des activités de l'association depuis la dernière assemblée générale à Augé le 3 mars 2023 qui a pu se tenir malgré les péripéties de dernières minutes. J'en profite pour remercier les membres organisateurs du conseil d'administration qui ont su faire preuve d'adaptation face aux imprévus.

Il sera divisé en deux parties : Les **activités corporatives** puis les **activités de loisirs**

et de convivialité

I : Les activités corporatives.

11 : La reprise des travaux en 2023 : L'Union Départementale s'est réunie pour la première fois de l'année le 27 janvier en comité restreint avec les membres du bureau afin de préparer la réunion du CA du 16 Février où les principales décisions seront prises. Puis le loto du 26 février et l'assemblée générale du 3 mars avec ses premiers rebondissements car le restaurateur qui louait la salle s'est avéré être en redressement judiciaire.

12 : La réunion du 16 février 2023 : Parmi les divers sujets abordés, figuraient : l'organisation de l'AG du 3 mars et un rappel des manifestations au cours de l'année. A l'issue, nous nous sommes retrouvés au Groupement à NIORT pour l'hommage aux héros de la Gendarmerie.

13 : Notre Assemblée générale 2023 : Elle a finalement pu se dérouler dans de bonnes conditions malgré les déconvenues de dernières minutes : Nous sommes informés de l'impossibilité d'utiliser la salle de Montplaisir deux jours avant l'AG et le jour « J » le secrétaire général est obligé de quitter l'AG pour des raisons personnelles de dernières minutes. Lors de cette AG deux membres de notre Conseil d'administration n'ont pas renouvelé leur mandat. Merci à eux pour le travail accompli. Nous ne sommes plus que 15 et serions heureux d'accueillir des volontaires. Un compte rendu a été transmis aux titulaires d'une adresse Mail.



14 : Réunion du conseil d'administration et des délégués de secteurs du 2 juin : Elle a eu lieu cette année le 2 juin à Pescalis à Moncoutant. Comme à l'habitude, les sujets abordés portent sur les bilans des manifestations passées, le repas de rentrée et l'assemblée générale 2024. Le calendrier des manifestations 2024 est proposé afin qu'il puisse figurer sur le présent bulletin de fin d'année. Le compte rendu de cette réunion a également été transmis dans les mêmes conditions que le précédent.

15 : Réunion restreinte du bureau le 29 août 2023 : Elle s'est déroulée à AIFFRES en comité restreint afin de préparer essentiellement la réunion du CA du 29 septembre – la croisière du 28 Septembre et le repas de rentrée du 6 octobre.

16 : Réunion du conseil d'administration du 29 septembre : Cette fois-ci le Conseil d'administration s'est déplacé chez nos camarades du Nord qui nous ont accueillis à ST GENEROUX (79). Après un point sur les différents bilans, nous avons finalisé et validé le calendrier des manifestations 2024 que vous retrouverez en fin de bulletin. Le président PUAUT et le président national Gérard SULLET ont ensuite donné diverses informations.

Le président Jean-Michel PUAUT propose ensuite plusieurs sorties sur une journée pour 2024 et notamment une sortie pour fin 2023 au marché de Noël à NANTES.

II : Les activités de convivialité et de loisirs

L'union départementale a une activité dense dont le but est d'informer et aider nos adhérents sans oublier la convivialité. Comme vous avez pu le constater sur le bulletin 2023, un effort a été fait sur la prévision des dates des manifestations qui sont portées à la connaissance de l'ensemble des adhérents en fin d'année, pour l'année suivante.

La section de NIORT

21 : Le loto annuel de l'UDPRG 79 s'est déroulé le dimanche 26 février à la salle des fêtes de CHAURAY en présence de 95 participants, preuve que ce rendez-vous de début d'année est toujours apprécié.



22 : La journée famille s'est déroulée le vendredi 23 juin 2023 à Pied Blanc à AIFFRES en présence de 87 convives. Désormais Orientée sur une journée pique-nique, nous avons opté pour un porcelet à la broche, cuisiné par le traiteur qui nous avait fait le repas de l'AG. Les participants ont particulièrement apprécié par cette belle journée ensoleillée, la présence au repas du lieutenant-colonel VALOIS adjoint au commandant de Groupement, de Jackie, secrétaire au groupement et du capitaine POMMIER, adjoint au commandant de compagnie de Niort.



23 : Croisière sur la Sèvres : Elle a eu lieu le 28 septembre 2023 sur le bateau mouche 'le Collibert' à DAMVIX (85) suivie d'une balade en petit train. Nous étions 59 à embarquer pour 3 heures de navigation.

24 : Le repas de rentrée : C'est à la salle Rabelais à St Maixent L'Ecole le 6 octobre 2023 que les 104 convives se sont rassemblés.

Vous pouvez retrouver le compte rendu de ces manifestations et leurs photos sur le blog de l'UDPRG 79.

La section de THOUARS-BRESSUIRE est animée comme toujours par Jacky BACLE et André CLAVEAU.

La galette des rois a eu lieu le 21 janvier 2023 à la salle des fêtes de Luche Thouarsais en présence de 40 participants.

Le pique-nique quant à lui s'est tenu le 14 juin 2023 à la salle des loisirs de Luzay et a permis de rassembler 38 convives.

Le traditionnel repas en commun s'est déroulé le 21 octobre 2023 au restaurant à St Loup Lamaire et a réuni 23 convives.

Un grand merci à Jacky BACLE et André CLAVEAU qui par leur implication continuent d'animer le secteur du nord du département.

Un remerciement particulier à nos porte-drapeaux des deux secteurs qui ont répondu présents aux obsèques de nos camarades ainsi que pour les cérémonies où ils étaient sollicités.

Nos effectifs, bien que stable cette année, n'en sont pas moins en baisse et les jeunes ne se bousculent pas pour nous rejoindre. Restons solidaire et veillons les uns sur les autres. N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés. Je tiens à avoir une pensée pour nos adhérents et nos adhérentes qui nous ont quittés cette année et pour celles et ceux qui sont confrontés à la maladie.

Je voudrais remercier les délégués de secteurs et saluer le travail accompli car ils sont notre lien essentiel avec nos adhérents. N'oublions pas, non plus, ce soutien tant indispensable pour nos veuves en adhérent au fonds d'entraide. Je rappelle que le capital versé est une petite aide ponctuelle mais le geste accompli est d'un grand réconfort pour celle qui est dans la peine.

Patrick FAUCHER

Patrice BRAYER



Bilan du Trésorier

BILAN FINANCIER 2022 DE L'UDPRG DES DEUX SEVRES

Des membres de notre conseil d'administration se sont émus de la croissance de nos avoirs depuis plusieurs années (nos bilans sont en effet excédentaires depuis une bonne dizaine d'années), et se sont interrogés sur la pertinence de poursuivre indéfiniment cette ascension.

Aussi pour revenir en conformité avec nos statuts, il a été décidé par le C.A de revenir vers un équilibre financier en entamant progressivement une sorte de redistribution de nos avoirs en participant davantage au financement de nos activités.

C'est ainsi que pour 2022, trois actions ont été décidées et menées dans ce sens :

- participation au coût du repas de rentrée (il s'agissait pour nous d'effacer à votre profit l'augmentation substantielle des tarifs imposés par le traiteur) ;
- participation au coût de la sortie à « l'Ange Bleu »
- offre d'une boîte de chocolats à nos veuves de + 75 ans à l'occasion des fêtes de fin d'année

Tout en veillant à une saine gestion de nos avoirs, ces actions dont nous avons pu mesurer l'impact très positif chez nos plus anciens notamment, seront pérennisées.

A ces dépenses à caractère social, se sont bien entendu ajoutées nos dépenses de fonctionnement courante et quelques dépenses exceptionnelles comme :

- le remplacement de l'un de nos Drapeaux
- le remplacement de notre roll up
- l'achat d'un percolateur

Le bilan 2023 vous sera présenté lors de l'AG 2014.

NOS EFFECTIFS :

Au 31 décembre 2022 notre UD comptait :
209 retraités (- 14) – 10 épouses (+10) - 82 veuves (+ 3) - 10 actifs (+ 2) – 32 sympathisants
Soit **343 adhérents** (- 11) dont 13 exonérés de cotisation.

Les tarifs des cotisations sont les suivants :

- Couples (retraité + épouse) : 30 €
- Couples (sympathisant + épouse) : 35 €
- Sympathisant : 25 €
- Veuves : 9 €
- Bienfaiteurs : à partir de 25 €.

Votre trésorier Alain ROY



Fonds d'entraide



Comme les années précédentes, je dois vous informer avec le risque de me répéter, du fonctionnement et du bilan du fonds d'entraide. Il a été créé par nos anciens dont le seul but est d'aider pécuniairement les ayants droits du retraité lors de son décès. Il ne s'agit pas d'une assurance vie, le calcul n'a pas sa place dans ce geste, mais un acte généreux, de cohésion et de solidarité.

Toujours en grande difficulté ce « fonds d'entraide » est menacé d'extinction faute d'adhérents. Les effectifs n'ont jamais été aussi si bas. A ce jour il compte 58 adhérents et 10 veuves bienfaitrices qui nous sont restées fidèles. Toutefois le conseil d'administration a décidé de maintenir la cotisation actuelle et le versement de l'aide jusqu'à épuisement des fonds.

Malheureusement depuis la parution du dernier bulletin d'information des deuils ont frappé des familles. C'est alors que l'on constate que c'est toujours avec émotion qu'elles perçoivent le secours.

Qui peut adhérer et comment ?

Peuvent adhérer au fonds d'entraide tous les retraités de l'UNPRG des Deux Sèvres après avoir renseigné un bulletin d'adhésion, toute personne non bénéficiaire reste libre de contribuer à cette œuvre de solidarité.

L'adhérent est tenu de verser au fonds d'entraide une cotisation de 20 € destinée à alimenter un fond permettant de régler sa quote-part, une cotisation non annuelle est réclamée tous les quatre décès.

Le responsable informe les adhérents des décès survenus et demande le versement d'une nouvelle provision qui devra être effectuée dans le délai d'un mois.

Ayants droits

Le conjoint(e) marié(e) ou pacsé(e) de l'adhérent, les enfants légitimes handicapés, concubin ou concubine vivants au foyer au moment du décès.

Je m'adresse à tous les adhérents de l'UD 79 qui peuvent nous rejoindre de le faire. Notre action pour perdurer l'œuvre de nos anciens dépend de la solidarité de tous. Vous voyez combien votre concours est précieux et nécessaire. Votre contribution témoignera de notre solidarité et de notre sympathie à la personne dans le chagrin.

La commission du « groupe d'entraide » vous assure de son entier dévouement. Depuis la dernière parution du bulletin d'information, nous avons à déplorer le décès de quatre camarades : Monsieur BOITEAU Marc - Monsieur GARNAULT Robert
Monsieur SICOT Jean - Monsieur GEOFFROY Jacky

Patrice BRAYER

(Voir le modèle de bulletin d'adhésion à la page 4)

Consulter le site internet : udprg79.e-monsite.com
Un bulletin d'adhésion pour le fonds d'entraide y figure également
(Rubrique Nous rejoindre)
Bulletin à adresser à Patrice BRAYER



Deuils

Monsieur **BOITEAU** Marc, le 8 novembre 2022 à l'âge de 92 ans.
 Madame **POUVREAU** Josette, le 11 novembre 2022 à l'âge de 88 ans
 Monsieur **GUERIN** Gilles, le 12 décembre 2022 à l'âge de 91 ans.
 Monsieur **GARNAULT** Robert, le 8 janvier 2023 à l'âge de 95 ans.
 Monsieur **THIBURCE** Roger le 26 janvier 2023 à l'âge de 94 ans.
 Madame **JEAN** Jeanine, le 28 janvier 2023 à l'âge de 96 ans.
 Monsieur **SICOT** Jean, le 5 février 2023 à l'âge de 93 ans.
 Madame **PAILLAUD** Jeanne(S), le 31 mars 2023 à l'âge de 95 ans.
 Monsieur **BALLU**, Guy, le 17 avril 2023 à l'âge de 86 ans.
 Monsieur **LEBLOND**, Bernard, le 18 avril 2023 à l'âge de 73 ans.
 Madame **GEAY** Marie-Louise, le 22 avril 2023 à l'âge de 102 ans.
 Madame **BARTHELEMY**, Madeleine, le 18 juillet 2023 à l'âge de 92 ans.
 Monsieur **GEOFFROY**, Jacky, le 27 juillet 2023 à l'âge de 82 ans.
 Madame **DELETAIN**, Jeanne, le 15 août 2023 à l'âge de 98 ans.
 Monsieur **JEAULT**, Gérald, le 2 septembre 2023 à l'âge de 75 ans.
 Monsieur **PINET**, Claude, le 1er octobre 2023 à l'âge de 88 ans.



Liste arrêtée à la date du 01/11/2023

Activités Thouars - Bressuire



Au cours de l'année 2023 toutes les réunions programmées se sont déroulées normalement

La galette des rois effectuée le 21 janvier 2023 à la salle des fêtes de Luché-Thouarsais, a réuni 43 personnes. C'est la réunion la plus appréciée et qui rassemble le plus de monde.

Le pique-nique du 14 juin 2023 a eu lieu, encore une fois, sous un soleil de plomb. Malgré cette température caniculaire, 34 convives étaient présents à cette réunion.

Pour le dernier rendez-vous de l'année, nous nous sommes retrouvés au restaurant "Le Chapeau Rouge" à Saint Loup Lamairé le 21 octobre 2023 avec 23 participants.

Cette dernière rencontre a été l'occasion d'officialiser l'arrêt de mes activités d'organisation des rassemblements pour les retraités du nord du département,

Néanmoins ces activités continueront d'exister car l'organisation sera assurée par un jeune retraité en la personne de *Philippe BARBIER*.

Jacky BACLE



Philippe BARBIER

Dates à retenir pour 2024

Galette des rois :	samedi 20/01/2024
Pique-nique :	samedi 22/06/2024
Repas en commun :	samedi 19/10/2024



Union Nationale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie



Jean COUSTEIX
Fondateur de l'UNPRG

Mieux connaître l'UNPRG

L'UNPRG est une association dite loi 1901 et d'intérêt général. Lorsque l'on regarde l'histoire des associations, on se rend compte que se réunir librement n'a pas toujours été accepté par le pouvoir en place. Avant les lois de 1898 et surtout celle du 1^{er} juillet 1901 le principe général du droit d'association n'était pas acquis et même réglementé par l'Etat, voire interdit, notamment pour les militaires. Une décision fondamentale du Conseil constitutionnel en date du 16 juillet 1971 a définitivement érigé la liberté d'association en principe à valeur constitutionnelle.

Aussi, je veux vous rappeler d'où vient notre association que nos anciens ont créée en dépit de grandes difficultés. J'invite ceux qui sont connectés à consulter notre site unprg.fr qui en raconte l'histoire. Notre histoire.

En bref, l'UNPRG commence son histoire pendant la deuxième guerre mondiale lorsque des camarades gendarmes résistants appartenant à des réseaux créèrent des groupements indépendants surtout en région parisienne. Nommé Front National de la gendarmerie (FNG), ce mouvement a travaillé clandestinement jusqu'à la fin 1945. Dès 1946 le FNG est reconnu et siège dans les organismes consultatifs. Il compte 40 000 membres, pour la plupart des personnels en activité. On voit déjà la formidable mutation de l'esprit militaire. La grande muette prend la parole avec la bienveillance du directeur de la gendarmerie de l'époque.

Puis le FNG devient mouvement du personnel sous-officier et de la Garde. Mais le nouveau directeur de la gendarmerie, en proférant des menaces de mutations et de sanctions envers les dirigeants de l'association, les met dans l'impossibilité d'agir. Des retraités assurent donc la relève des actifs pour pérenniser l'initiative originelle des personnels d'active. L'un d'eux, Jean Cousteix, accepte de créer le 23 août 1946 l'**Union du Personnel de la Gendarmerie et de la Garde** (J.O du 8 septembre 1946). On commence à détourner les interdits. L'esprit associatif est maintenu coûte que coûte.

L'association peu ou prou se structure avec un bureau et un siège social. Les dirigeants en activité continuent d'orienter le mouvement sous couvert d'un bureau de retraités jusqu'au moment où le général, directeur de la gendarmerie, interdit par circulaire aux personnels en activité de faire partie d'association quelconque. Cette décision, cassée par le ministre des Armées de l'époque, après une audience du bureau de l'UPGG, sera à nouveau remise en cause par le ministre suivant qui considère que les personnels en activité ne peuvent faire partie d'association. Jean-Cousteix et son bureau rebaptisent alors l'association en **Union Nationale du Personnel en Retraite de la Gendarmerie**. L'UNPRG est née. On voit que l'autorité politique varie dans ses décisions quant à reconnaître ou pas, une association de militaires.

Malgré cette nouvelle interdiction ministérielle, des personnels en activité continuèrent d'adhérer clandestinement. Mais la situation juridique étant ce qu'elle était pour les actifs, les retraités prennent le flambeau pour tenir contre vents et marées jusqu'en 1954, année où les relations s'apaisent grâce à la ténacité des dirigeants de l'UNPRG. Depuis cette période, l'UNPRG a eu des relations plus ou moins tendues avec la direction de la gendarmerie et les commandements territoriaux. Souvent traités de syndicalistes, les responsables et leurs adhérents tiennent néanmoins l'UNPRG qui flirte avec les 40 000 adhérents.

Au regard de cette brève étude de notre histoire, il ressort que nos anciens ont démontré un grand dynamisme et une ténacité hors norme pour avoir osé affronter une hiérarchie particulièrement hostile aux groupements de personnels en vue de leur défense. Le statut militaire et le devoir de réserve dans leur droit d'expression a toujours été le prétexte pour empêcher les gendarmes de s'exprimer collectivement.

On peut dire qu'aujourd'hui, l'UNPRG est connue et reconnue pour son importance (première association gendarmerie, 30 000 adhérents) et aussi pour son implication dans la chaîne de concertation de

la gendarmerie et des armées, mais également pour les actions de défense des personnels et retraités de l'arme. Il n'en reste pas moins que nous devons en permanence rappeler notre existence aux autorités peu enclines à sortir des instances de concertations essentiellement destinées aux personnels en activité. Pour exister l'UNPRG est toujours en recherche de reconnaissance dans un monde médiatique où les syndicats font souvent la une.

Ainsi, pour les militaires, le droit à la parole est encore passablement limité, notamment pour les personnels en activité, malgré la création d'une chaîne de concertation avec des membres élus par leurs pairs. La création, aux forceps des associations professionnelles nationales militaires (APNM) après la mise en demeure de la Cour Européenne des droits de l'Homme (arrêt Matelly du 02/10/2014) n'a pas vraiment permis une autonomie des instances de concertation vis-à-vis de la hiérarchie. Restreinte à la condition militaire, l'action des APNM ne peut interférer sur le fonctionnement de la gendarmerie ou des armées. En clair, pas de syndicalisme dans les armées et en gendarmerie.

Aussi, considérant que la concertation est toujours limitée à un cercle restreint de sujets, il ressort que seules les associations loi 1901 restent libres dans leur droit d'expression. C'est le cas de l'UNPRG qui, par ailleurs, est devenue association d'intérêt général en 2020, ce qui lui apporte une reconnaissance de l'Etat pour ses actions de défense de l'Institution, de ses personnels et de ses adhérents retraités. Cette reconnaissance n'est pas anodine ni fréquente pour les associations, surtout de retraités militaires. Elle reconnaît officiellement les actions de l'UNPRG comme nécessaires à la communauté gendarmique.

Alors, que fait l'UNPRG de cette reconnaissance ? Elle participe aux instances de concertation dont le Conseil permanent des retraités militaires (CPRM) qui est directement piloté par le ministre de la Défense. On y aborde les sujets des retraites mais aussi du statut militaire en général. Un représentant UNPRG est aussi membre du Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM), instance suprême de concertation des militaires. A noter que lors de la réforme du CSFM le ministère ne souhaitait pas la présence des retraités militaires. Il s'agissait de ne pas donner la parole aux associations comme l'UNPRG qui n'ont pas de dépendance hiérarchique. D'où l'importance d'être reconnue et admise malgré tout.

L'UNPRG est aussi membre du pôle des retraités de la fonction publique, instance créée par des fonctionnaires en retraite souvent issus des syndicats. Ce pôle dispose d'un pouvoir de négociation fort en liaison avec plusieurs syndicats qui permet de discuter des sujets les plus divers, notamment touchant le pouvoir d'achat et les réformes successives des retraites. C'est un endroit où l'UNPRG est la seule association de la gendarmerie présente.

Mais l'UNPRG a ses propres actions dans le domaine social avec une montée en puissance des moyens. Depuis 2021, des partenariats ont été signés avec nos mutuelles historiques (Unéo, Tého, CNG). Ces partenariats nous permettent d'intervenir auprès des adhérents en difficulté notamment dans le cadre de la dépendance. Une collaboration forte est aussi mise en œuvre avec la Fondation Maison de la Gendarmerie (FMG) lorsque l'action sociale le nécessite.

Comme on le voit, le soutien aux adhérents, qu'ils soient retraités ou actifs, est une priorité, tant dans la défense de leurs droits que dans le domaine social.

Mais nous avons aussi des adhérents sympathisants qui n'ont que le lien de solidarité envers notre association, c'est-à-dire qui n'ont pas de lien de carrière avec nous. Ces adhérents sympathisants (près de 3000) nous rejoignent par besoin de participer à nos manifestations de convivialité dans les départements. Ils participent aussi à la reconnaissance de l'Institution gendarmerie au travers de ses retraités.

Au total, comme dans toute présentation il faut rappeler l'histoire de l'UNPRG pour comprendre ses évolutions successives. Vous l'aurez compris cette histoire fut semée d'embûches à cause du statut militaire. Les restrictions existent encore mais ont évolué grâce à des jurisprudences sur le droit d'expression des militaires mais aussi et surtout par la ténacité de nos anciens, leur courage et leur abnégation face à l'adversité des Institutions et des autorités. Rendons leur hommage. La nécessité d'une association comme la nôtre n'est plus à discuter. Même dans ce monde individualiste qui nous entoure, les associations sont indispensables pour faire entendre la voix de ceux qui souffrent ou qui n'ont pas d'influence sur la vie sociale de notre Pays.

Chers adhérents et adhérentes merci de partager nos valeurs. J'espère vous avoir fait mieux connaître l'UNPRG et ses objectifs.

Gérard SULLET, président national de l'UNPRG.

Evènements 2023

Journée à « L'ange bleu » le 13/11/2022



L'UD 79 se devait absolument de renouer avec ses activités de loisirs.

Véritable lien entre ses adhérents, ces activités qui constituent un complément indissociable des actions sociales de l'association, ont en effet été mises à mal ces deux dernières années pour les raisons que l'on connaît tous.

Ce fut donc chose faite en ce dimanche 13 novembre, date à laquelle 50 adhérents et amis se sont réunis dès potron-minet afin d'embarquer à destination du célèbre cabaret girondin « L'Ange Bleu » où ils ont pu déjeuner dans un décor somptueux avant d'assister au spectacle de music-hall haut en couleur.

La satisfaction affichée par tous à l'issue de cette journée a été perçue par ses organisateurs comme un encouragement à poursuivre sur la même voie.

Message reçu



Evènements 2023

Hommage aux héros de la Gendarmerie le 16/02/2023

"COMMÉMORER LES MORTS, HONORER LES VIVANTS".

Le jeudi 16 février 2023, à la caserne du groupement de la gendarmerie à NIORT, mais aussi dans chaque département, la gendarmerie nationale a rendu hommage à ses héros. Ceux qui ont malheureusement connu la mort en 2022 dans l'exercice de leurs fonctions, comme ceux qui ont accompli un acte de bravoure l'an passé.

Le 16 février est la journée la plus importante de l'année pour les gendarmes. C'est à cette date, en l'an 1791, que la maréchaussée est devenue la gendarmerie nationale. Depuis lors, le 16 février constitue un moment de cohésion pour rendre hommage aux héros morts dans l'exercice de leurs fonctions et, depuis 2022, aux héros vivants qui s'illustrent dans l'accomplissement de leurs devoirs.

La cérémonie a été présidée par la Préfète Emmanuelle DUBEE et par le colonel VESTIEU commandant le groupement, accompagnés de représentants des administrations du département.

Cette cérémonie, réhaussée par la présence de vingt-six drapeaux représentant diverses associations du département, dont notre UD79, a été suivie par de nombreuses autorités civiles et militaires.

Outre les deux drapeaux des secteurs Nord et Sud, notre UD79 était représentée par son président Jean Michel PUAUT accompagnée par une partie des membres du bureau ainsi que par le président national de l'UNPRG, Gérard SULLET.

Au cours de la cérémonie, sept gerbes de fleurs, dont celle des associations de gendarmerie, ont été déposées en hommage à neuf militaires décédés dans l'exercice de leurs fonctions.

Quatre gendarmes ont été récompensés pour divers actes héroïques.

Cette commémoration a été clôturée, par la Préfète, après lecture de la lettre du Ministre de l'Intérieur.



Evènements 2023

Journée champêtre à « Pied Blanc » Aiffres le 23/06/2023



Dernier rendez-vous avant la pause estivale, le pique-nique de l'UDPRG 79 s'est déroulé vendredi 23 juin à l'Espace Pied Blanc d'Aiffres.

Tandis que finissait de rôtir sur la broche du traiteur un porcelet fort appétissant, 87 membres, amis ou sympathisants, déployaient à la faveur d'une météo estivale, leurs tables et chaises de camping, à l'ombre des tilleuls pour former une belle assemblée.

Le président Jean-Michel PUAUT mettait à profit l'apéritif pour souhaiter la bienvenue et remercier l'assistance encore plus nombreuse cette année, et en particulier, les représentants du groupement et de la compagnie de gendarmerie de Niort qui nous ont fait l'honneur de répondre à notre invitation. Il remerciait également les membres du bureau qui ont œuvré pour la réussite de cette manifestation.

Les boules et les cartes à jouer ont investi la place dans l'après-midi pour terminer en toute convivialité cette belle journée.



Evènements 2023

Journée croisière restaurant « Le Collibert » le 23/09/2023



Le jeudi 28/09/2023, 59 adhérents de l'UD 79 ont participé à une journée découverte du marais poitevin, à bord du bateau restaurant « Le Collibert II », au départ de Damvix (85).

Tout en profitant de cette croisière, un repas gastronomique a été servi à tous les participants.

Pendant le déjeuner, le pilote du bateau prend plusieurs fois la parole pour commenter l'évolution du marais poitevin à travers les siècles, ses écluses ainsi que la prédominance de la faune et de la flore.

Au retour de la croisière, une balade commentée, à bord d'un petit train touristique « Le Tchou Tchou » a permis de découvrir la Sèvre niortaise aux abords du village de Damvix. Par un après-midi ensoleillé, les participants ont été ravis de cette balade gourmande et de détente dans le cœur du marais poitevin



Evènements 2023

Repas de rentrée à St-Maixent L'Ecole le 06/10/2023



Le repas de rentrée de l'UD 79 s'est tenu cette année, le 06 octobre 2023, à la salle Rabelais de St-Maixent L'Ecole (79). Cent quatre adhérents avaient répondu à l'invitation du conseil d'administration, la meilleure affluence depuis de nombreuses années.

Les convives furent accueillis par le président Jean Michel PUAUT.

Après avoir porté un toast en l'honneur de l'association, les participants ont pu apprécier le repas servi par le traiteur Canivet.

Au cours du repas, le président a profité de l'occasion pour rappeler les modalités de la Ste-Geneviève qui se tiendra le 24 novembre 2023 à Celles sur Belle ainsi que l'organisation d'une journée « marché de Noël » le 14 décembre 2023.

Une animation musicale a permis aux participants de terminer l'après-midi dans une ambiance de détente et de convivialité

Cérémonie à Niort le 14 juillet 2023

Les gendarmes deux-sévriens mis à l'honneur lors de la traditionnelle cérémonie militaire organisée pour la fête nationale, avec l'attribution de plusieurs décorations :



- deux médailles militaires remises par le colonel VESTIEU, commandant le groupement de gendarmerie départementale des Deux-Sèvres.

- cinq médailles d'honneur pour acte de courage et de dévouement remises par Emmanuelle DUBÉE, préfète des Deux-Sèvres.

Une cérémonie qui s'est clôturée par un défilé avec la participation des motocyclistes de l'escadron départemental de sécurité routière.

Innovations en Gendarmerie



Nouvel outil pour les gendarmes

La gendarmerie nationale développe depuis plusieurs mois le projet « Ubiquity », qui vise à passer d'une logique de guichet unique à une logique de pas-de-porte.

« Ubiquity » est un poste informatique mobile sécurisé permettant d'enregistrer les plaintes depuis un lieu autre qu'une gendarmerie. Chez l'habitant, en mairie ou dans les hôpitaux, les gendarmes sont ainsi capables d'aller à la rencontre de la population ne pouvant pas forcément se déplacer.

Le gendarme pourra ainsi avoir accès à l'ensemble des applications métier, qu'il s'agisse du logiciel procédural LRPGN, comme aux différents fichiers avec lesquels il travaille au quotidien.

Aujourd'hui, les gendarmes dotés de **NEOGEND** interrogent les fichiers centraux depuis le terrain de manière modernisée. L'ergonomie de l'application s'est transformée grâce au tactile, il est désormais possible, en une seule saisie, d'interroger quatre fichiers différents (permis de conduire, personnes recherchées...). Surtout un lecteur de bande MRZ (une bande de lecture optique que l'on retrouve sur les cartes d'identité, les passeports, les certificats d'immatriculation) permet de réduire les saisies manuelles. La réponse est enfin obtenue en quelques secondes.

Tout cela c'est du gain de temps et de la facilité d'utilisation pour le gendarme ! Rapidité de saisie, réponses immédiates et multiples. Le nombre d'interrogations aux fichiers centraux a été multiplié par trois depuis la mise en circulation de Neogend. L'outil a une véritable résonance par rapport à la menace actuelle. Les signalements sont diffusés en instantané. Dans le même temps, les gendarmes acquièrent des nouveaux réflexes, en faisant remonter informations, photographies, tout ce que permettent ces nouveaux outils.

Application Ma sécurité



Peu connue, l'application « **Ma sécurité** » a pourtant été lancée sur Android et IOS par la gendarmerie fin 2022. Elle permet de s'informer et d'orienter les victimes ou les élus vers la brigade territoriale de proximité pour les services usuels de la gendarmerie.

« *C'est un peu une brigade numérique* », schématise l'adjudante Andrée Périer qui présentait l'application sur le stand de la gendarmerie lors du

congrès des collectivités à Bressuire le vendredi 16 juin 2023. « *Elle peut remplacer le guichet pour ceux qui n'ont pas le temps, ne peuvent pas s'y rendre ou qui n'osent pas. Cela peut être par exemple une victime de violences intrafamiliales.* »

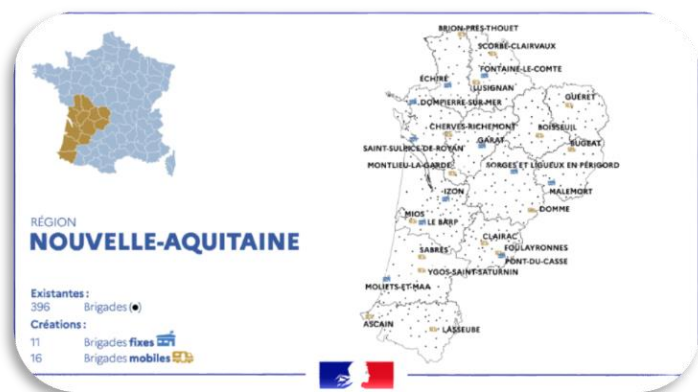
Après avoir renseigné sa ville de résidence, l'utilisateur peut être mis en contact par chat avec des gendarmes qui l'informeront si son cas ne relève pas de la sphère pénale. Dans le cas contraire, ils redirigent l'utilisateur vers la brigade de proximité qui reprendra éventuellement contact avec lui.

L'application permet entre autres les démarches de l'opération Tranquillité vacances, de déclaration de fraude bancaire, de contenus illicites ou de plainte suite à une arnaque sur Internet. Si la procédure ne peut pas être achevée sur l'application, un contact est pris avec la gendarmerie locale pour la compléter.

Nouvelles gendarmeries dans les Deux-Sèvres

Actuellement, les Deux-Sèvres comptent 27 brigades de gendarmerie. Seules les zones de Niort et Thouars dépendent de la police nationale.

En déplacement dans le Lot-et-Garonne, le président de la République Emmanuel Macron a annoncé la création de deux nouvelles gendarmeries dans les Deux-Sèvres. Elles seront implantées à **Échiré** dans l'agglomération niortaise, où il s'agira d'une brigade fixe, et à **Brion-près-Thouet**, dans le Thouarsais, avec une brigade mobile. Échiré dans sa candidature était associée aux communes de Cherveux, Saint-Gelais et Saint-Maxire. Elles font partie des 238 nouvelles gendarmeries qui vont ouvrir en France.

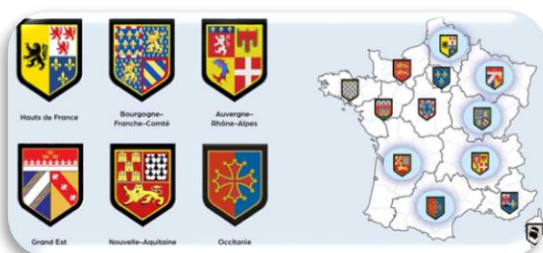


Aujourd'hui, il existe 27 brigades de gendarmerie dans le département, regroupées pour 25 d'entre elles au sein de neuf communautés de brigade : Coulonges-sur-l'Autize, Frontenay-Rohan-Rohan, Melle, Sauzé-Vaussais, Cerizay, Thouars, Parthenay, Moncoutant et Airvault. Saint-Maixent-l'École et Bressuire sont autonomes. Seules les zones de Niort et Thouars dépendent de la police nationale et non de la gendarmerie.

À bord de ce camping-car aménagé, les militaires de la brigade mobile de Brion-près-Thouet pourront accueillir du public, des victimes ou enregistrer une plainte aux quatre coins de leur circonscription.



Fusion de nouveaux écussons pour six régions de Gendarmerie



Depuis le 1^{er} septembre 2022, les régions de gendarmerie des Hauts de France, du Grand Est, de Bourgogne Franche Comté, d'Auvergne Rhône Alpes, d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine ont donc adopté chacune un écusson.

Expérimentation nouvelles tenues pour les gendarmes

Trois gendarmes testeurs présentent les trois modèles de polos et chemises actuellement expérimentés en vue de l'évolution des tenues de gendarmerie



Le drapeau tricolore a fait son apparition sur les trois modèles de polos et chemise actuellement expérimentés en vue de l'évolution des tenues de gendarmes, mais la traditionnelle grenade a quant à elle disparue.

La Gendarmerie Maritime

Une grande partie de la population française fréquente les « vides greniers », ces lieux de ventes entre particuliers, même si les raisons de s'y rendre sont très diverses. Pour certains, ces brocantes en plein air sont avant tout un prétexte à la balade ; pour d'autres, ils représentent une vraie chasse au trésor, avec l'espoir de tomber sur l'objet convoité ou la perle rare.



C'est ainsi qu'à l'automne 2023, propice aux vides greniers, je suis amené à découvrir, sur l'étal d'un exposant, un objet en bronze portant divers insignes ayant trait à notre Arme la Gendarmerie.

Après avoir acquis cet objet, mes recherches me permettent de découvrir que les inscriptions portées sur la médaille correspondent à un bateau patrouilleur surnommé « Le Jonquille » de la Gendarmerie Maritime.

La Gendarmerie Maritime, élément de la Gendarmerie Nationale, regroupe environ 1100 militaires (une trentaine d'officiers, 250 sous-officiers, environ 800 gendarmes et gendarmes adjoints). Elle est l'un des éléments de l'action de l'état à la mer.

HISTORIQUE

Le 1er octobre 1926, avec un souci de rationalisation de l'administration et d'économie (exprimé dans un rapport de 1923), la Gendarmerie Maritime perd son autonomie ; elle est intégrée à la Gendarmerie Nationale. Les effectifs sont réduits à 367 hommes dont 7 officiers. Mais cette fusion crée un malaise au sein des troupes et la spécificité du milieu maritime fait apparaître la nécessité de pouvoir disposer d'une police adaptée. C'est pourquoi le 30 octobre 1935, presque dix ans plus tard, la gendarmerie maritime renaît sous forme d'une légion de gendarmerie maritime rattachée à la Marine. Elle comporte alors 334 gradés et gendarmes encadrés par 8 officiers.

Historique du patrouilleur « Jonquille » de la Gendarmerie maritime



Dragueur de Mines de l'U.S Navy Sulham, il fut cédé à la Royale dans le cadre du PAM et mis en service en octobre 1955.

Il fut basé à Cherbourg à la 16ème D.I.D.R.A avant d'être transféré à la Gendarmerie maritime.

ORGANISATION ACTUELLE

Au sommet de la hiérarchie se trouve un colonel (dont l'état-major est basé à Paris).

Les effectifs sont répartis en trois groupements

- Manche et Mer du Nord (basé à Cherbourg)
- Atlantique (basé à Brest)
- Méditerranée (basé à Toulon)

Chaque groupement comporte plusieurs brigades réparties dans les ports du littoral. De nombreux métiers y sont représentés : mécanicien naval, chef de quart, plongeur, gendarme de recherche ou de surveillance... Au total, ce sont 75 unités spécialisées (brigades de recherches, brigades de surveillance du littoral, peloton de sûreté des zones protégées, peloton de surveillance d'intervention et de renfort) qui composent l'Arme.

D'autres brigades sont réparties dans le DOM TOM.

S'y ajoutent la compagnie de Paris à Carrières-sur-Seine (sous l'autorité de l'état-major) et le centre national d'instruction de la gendarmerie maritime (CNIGM) de Toulon.

MISSIONS

Les missions de la gendarmerie maritime sont la transposition en milieu maritime de celles de la Gendarmerie et se divisent en deux catégories :

Missions de défense nationale

- Protection des établissements militaires (ports, bases...)
- Protection et contrôle des personnes et des biens.
- Renseignement à l'intérieur et aux abords des établissements militaires de la marine nationale
- Défense maritime du territoire : surveillance des eaux nationales

Missions de police générale en mer

- Police judiciaire (en particulier les enquêtes judiciaires après pollution ou accident de navigation)
- Police générale dans les eaux territoriales et la zone économique exclusive
- Lutte contre les trafics illicites
- Lutte contre l'immigration et le travail illégaux
- Contrôle du trafic maritime
- Police du trafic maritime
- Assistance aux personnes en danger
-

LES MOYENS NAUTIQUES

Paradoxalement pour un corps maritime, la gendarmerie maritime pendant longtemps ne disposa d'aucune embarcation. Il faut attendre 1973 pour que l'état-major de la marine décide de faire armer cinq patrouilleurs par des gendarmes maritimes, *Géranium* (P784) lui est attribuée en septembre. *Jonquille* (P787) et *Violette* (P788) suivent en 1974 puis *Jasmin* (P661) en 1975 et *Pâquerette* (P742) en 1976, tous anciens dragueurs britanniques du type Ham.



L'outre-mer n'est pas oubliée : Djibouti reçoit deux vedettes en 1975. Par la suite des bateaux plus adaptés sont livrés : **La Combattante** (P730) en 1985, **Épée** (P672) en 1986 puis **Glaive** (P671) et **Trident** (P670) en 1987, suivis de **Pertuisane** (P673) en 1987, les quatre derniers étant d'anciens patrouilleurs rapides de la série Trident. Au cours des années suivantes, plusieurs vedettes seront transférées depuis la Marine à la Gendarmerie Nationale.



Actuellement, la gendarmerie maritime dispose d'une trentaine de vedettes, principalement du type "Vedette Côtière de Surveillance Maritime" (VCSM) mises en service depuis 2003 pour un coût total d'une trentaine de millions d'euros et depuis quelques semaines des toutes récentes Vedettes de Surveillance Maritime et Portuaire (VSMP)



Aux côtés des VCSM et VSMP se trouvent des patrouilleurs de plus gros tonnage. Enfin, citons *Fulmar* (P740), ancien chalutier transformé en patrouilleur et spécialement adapté pour assurer ses fonctions à St Pierre et Miquelon

De nombreuses embarcations pneumatiques dans les brigades de surveillance du littoral complètent la flotte.



Caisse Nationale du Gendarme

PERTE D'AUTONOMIE

AIDE AU PLACEMENT EN EHPAD OU EN USLD

Vous ou votre conjoint êtes dépendant et souhaitez être placé(s) temporairement ou définitivement en EHPAD ou en USLD ?

La CNG propose une aide financière pouvant aller jusqu'à 1 000 € maximum par personne dépendante.

Conditions d'attribution

La personne dépendante doit :

Être adhérente ou ayant droit de la CNG depuis au moins 3 ans ;

Être classée entre un GIR 4 à 1 ;

Être placée en EHPAD ou en USLD, temporairement ou définitivement.

AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE

Vous ou votre conjoint êtes dépendant et souhaitez rester à domicile ? La CNG est à vos côtés !

La CNG propose une aide pouvant aller jusqu'à 350 € maximum par personne dépendante.

Conditions d'attribution

La personne dépendante doit :

Être adhérente ou ayant droit de la CNG depuis au moins 3 ans ;

Être classée entre un GIR 4 à 1 ;

Être maintenue à son domicile (pas de placement définitif ou temporaire en EHPAD ou en USLD).

AIDE À L'AMÉNAGEMENT DANS LE CADRE DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Vous ou votre conjoint êtes dépendant et souhaitez aménager votre habitation ?

La CNG propose une aide sur étude du dossier par personne dépendante.

Conditions d'attribution

La personne dépendante ou un proche doit au préalable prendre attache avec un conseiller CNG ;

La personne dépendante doit :

Être adhérente ou ayant-droit de la CNG ;

Être classée entre un GIR 4 à 1 ;

Motiver sa situation ou son besoin dans l'espace réservé à cet effet dans le formulaire. Cette motivation peut être rédigée par vous-même, ou par un élu ou par une assistante sociale ;

Avoir sollicité les différents organismes de droit commun et/ou militaires (CCAS, ASA ...) susceptibles de lui venir en aide.

Si le bénéficiaire est ressortissant de la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale (CNMSS), il doit commencer par formuler une demande de secours médico-social auprès de celle-ci. A l'issue, sa demande sera transmise à sa mutuelle sous réserve qu'il l'ait expressément autorisé.

Ces aides ne sont pas cumulables avec une aide de la famille « handicap » et ne peuvent être sollicitées qu'une seule fois par année calendaire.

L'HABITAT POUR LA DÉPENDANCE

Besoin de financer un projet suite à une situation de handicap ? Le prêt amélioration de l'habitat handicap ou dépendance est destiné à financer des travaux d'amélioration de l'habitation ou l'achat d'équipement dans le cadre du handicap.

Cumulable avec le prêt habitat, il s'agit d'un prêt amortissable non affecté de la Banque Française Mutualiste (BFM), sans domiciliation bancaire exigée, dont les intérêts sont intégralement pris en charge par la CNG

Son montant maximum est de 10 000 € amortissable sur une durée maximum de 96 mois. Aucun frais de dossier n'est prélevé à la mise en place du prêt.

Conditions d'attribution

Avant de formuler votre demande de prêt en ligne, vous devrez solliciter un certificat d'éligibilité BFM auprès de nos services. Ce document engagera la CNG dans la prise en charge des intérêts du prêt proposé par notre partenaire financier.

L'emprunteur doit être adhérent de la CNG depuis au moins 1 an ;

L'éventuel co-emprunteur doit être adhérent ou ayant-droit de la CNG depuis au moins 1 an ;

La demande de prêt ne peut être formulée que pour une résidence principale (non éligible au financement ou à l'embellissement des résidences secondaires et aux investissements locatifs) ;
L'objet du financement sera laissé à l'appréciation de la CNG ;
L'emprunteur doit être à jour dans le paiement de ses cotisations.

AIDE AUX VEUVES OU AUX VEUF

Parce qu'être veuf(ve) et assumer toutes les charges n'est jamais évident, dans l'esprit de son fondateur, la Caisse Nationale du Gendarme est là pour vous soutenir !

La CNG propose une **aide annuelle pouvant aller jusqu'à 800 € maximum par veuf(ve) et par année calendaire.**

Conditions d'attribution

La veuve ou le veuf doit être adhérent de la CNG ;

La veuve ou le veuf doit avoir un Revenu Brut Global (RBG) inférieur à 17 596,00 €. Cette somme sera majorée de 10 % par enfant à charge fiscalement ;

La demande d'aide ne peut être sollicitée qu'une seule fois par année civile.

VOS REFERENTS CNG EN DEUX SEVRES

Georges JOUBERT, Délégué & Vice-président de Commission Régionale – Poitou-Charentes (BRESSUIRE)

06 84 32 15 39 g.joubert@groupe-uneo.fr

Jean-Marie RYSSSEN, Délégué suppléant (CHAMPDENIERS)

06 79 53 75 49 j.ryssen@groupe-uneo.fr

Magali BOUTENEGRE, Représentante (VALLANS)

06 22 42 42 40 m.giannini@groupe-uneo.fr

Rolande GARREAU, Correspondante (FRONTENAY ROHAN ROHAN)

06 84 87 33 96 r.garreau@groupe-uneo.fr

Gilles HUCTEAU, Correspondant (THOUARS)

06 81 54 04 93 g.hucteau@groupe-uneo.fr



NOUVEAU SERVICE « CNG PLUS »

L'accompagnement personnalisé au profit des plus fragilisés

La Caisse Nationale du Gendarme – Mutuelle de la Gendarmerie (CNG-MG) dévoile « CNGPLUS », un nouveau service qui vient enrichir l'éventail de son action sociale grâce à une solution d'accompagnement personnalisé à destination de ses adhérents en difficulté.

Forte d'un savoir-faire historique en matière d'action mutualiste auprès de la communauté Gendarmerie, la CNG-MG s'engage vers toujours plus d'innovation sociale pour aider les gendarmes et leurs familles à faire face aux nouveaux défis du quotidien.

Au-delà des aides financières, des résidences ou des offres négociées proposées à ses adhérents, la CNG-MG a souhaité développer une prise en charge complémentaire à celle opérée aujourd'hui à travers la mise en place du service « CNGPLUS ».

Déployé à partir de septembre 2023, ce nouveau service s'appuie sur l'expertise de la société DHOMPLUS, spécialisée dans la prise en charge et la résolution de situations de vie particulières.

UNE DÉMARCHE INNOVANTE

Dédiée aux membres bénéficiaires les plus vulnérables de la CNG-MG, le service se décompose en deux temps :

- Une identification des fragilités, par la CNG-MG ou par l'institution Gendarmerie, notamment suite à la sollicitation d'une aide sociale par un adhérent ou ayant droit, autour de trois thématiques fortes : l'autonomie, le handicap et les situations exceptionnelles ;
- Une prise en charge et un suivi de la personne, renforcés par des dispositifs issus des mondes civil et militaire et permettant de bénéficier du meilleur niveau d'accompagnement financier.

Georges JOUBERT Délégué CNG Poitou Charentes



Informations sociales



Le permis de conduire doit désormais être renouvelé tous les 15 ans



Pourquoi les nouveaux permis de conduire ont-ils une date de validité ?

La fin de la période de validité des nouveaux permis de conduire doit être l'occasion pour les automobilistes qui les possèdent de procéder à une mise à jour des éléments et des informations présentes sur le permis de conduire.

Un titre de conduite au format "carte de crédit" délivré depuis 2013 est valable 15 ans. Les 1^{ers} renouvellements interviendront en 2028. Le renouvellement consistera en une simple démarche administrative : il n'y aura ni examen de conduite, ni contrôle médical à passer. Ce renouvellement permettra d'actualiser votre adresse et votre photo.

Doit-on remplacer son permis de conduire rose cartonné par un nouveau modèle ?

Le permis de conduire rose « cartonné » reste valable jusqu'au 19 janvier 2033.

Vous n'avez pas à demander son remplacement.

Vous devez demander un nouveau permis uniquement en cas de détérioration, de perte ou de vol.

Attention

La validité du titre de conduite ne doit pas être confondue avec la validité de vos catégories de permis. Ainsi même si votre titre est valable seulement 5 ou 15 ans, votre permis B vous permettant de conduire une voiture reste valable à vie (sauf restriction individuelle, par exemple pour raisons de santé).

Disparition de la vignette verte assurance



C'est une petite révolution qui s'annonce. La vignette auto d'assurance verte, posée depuis près de 40 ans sur le pare-brise va bientôt disparaître.

L'hypothèse était évoquée depuis de longs mois. Mais, cette fois, c'est officiel : la vignette verte d'assurance automobile, obligatoire sur tous les véhicules français, sera supprimée à partir du 1er avril 2024.

« Nous allons supprimer la vignette verte. Il n'y aura donc plus de vignette assurance à mettre sur son véhicule », a déclaré Gérald Darmanin, le ministre de l'Intérieur, à l'issue d'un Comité interministériel de la Sécurité routière (CISR).

« Tout sera désormais enregistré par les assurances dans un fichier » auquel auront accès directement policiers et gendarmes lors des contrôles, a-t-il précisé.

Le fichier est déjà opérationnel

Cette suppression était demandée par les sociétés d'assurance qui ont développé depuis 2016 un fichier des véhicules assurés (FVA). Policiers et gendarmes y ont accès depuis 2019. Ce fichier, mis à jour « en quelques heures », est déjà utilisé environ 20.000 fois par jour par les forces de l'ordre, expliquait en 2022 Florence Lustman, la présidente de France Assureurs, la fédération des entreprises d'assurance.



Usurpation d'identité : Un filigrane pour protéger vos pièces d'identité



Le gouvernement a mis en ligne un outil permettant en quelques secondes d'ajouter un filigrane à n'importe quel document. Un réflexe utile pour sécuriser les envois de pièces justificatives d'identité (en cas de location de véhicule, d'achat en ligne, etc.).

Devoir communiquer à un tiers une copie de sa carte d'identité ou de son passeport est relativement fréquent, qu'il s'agisse de louer un véhicule, prouver son identité sur un site de vente en ligne ou préparer un dossier en vue d'une location immobilière. Or, ces documents contiennent des informations personnelles sensibles (nom, date de naissance, adresse...) et, entre de mauvaises mains, peuvent être utilisées à des fins criminelles telles que l'usurpation d'identité.

Même auprès d'entreprises reconnues, l'envoi de documents d'identité n'est pas sans risque. L'agence Voyageurs du Monde a ainsi été victime d'une cyberattaque en mai dernier, au cours de laquelle 10 000 copies de passeports qui étaient stockées sur ses serveurs ont été diffusées.

Pour sécuriser vos envois, le programme beta. Gouv, qui aide les administrations publiques à construire des services numériques « *utiles, simples, faciles à utiliser et qui répondent vraiment aux besoins des gens* », a développé un outil permettant d'ajouter un filigrane à n'importe quel document.

Disponible sur filigrane.beta.gouv.fr, ce service permet d'envoyer un fichier et de choisir le filigrane à insérer (par exemple « Document exclusivement destiné à la location »)

Grâce à ce texte, le document envoyé ne peut, en principe, pas être utilisé pour un autre usage que celui indiqué. Impossible par exemple pour un escroc d'ouvrir un compte bancaire avec un tel fichier. Les fichiers originaux ne sont pas conservés sur le site et le fichier filigrané est effacé après son téléchargement.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

FiligraneFacile BETA

[Vous constituez un dossier de location ? Essayez DossierFacile](#)

Accueil - FiligraneFacile

Ajoutez un filigrane à n'importe quel document

i Le fichier filigrané sera au format PDF.
 Les fichiers originaux seront effacés de nos serveurs après la génération du fichier filigrané.
 Le fichier filigrané sera effacé de nos serveurs après le premier téléchargement (ou au bout d'un jour s'il n'y a pas eu de téléchargement).

Sélectionner des fichiers :

Formats supportés : jpg, png, pdf.

Sélect. fichiers
Aucun fichier choisi

Indiquez le filigrane à insérer :

Ajouter le filigrane



Informations sociales



Perte ou vol carte de retraité : Demande de renouvellement

Lors de la perte ou du vol de la carte de retraité Gendarmerie, la demande de délivrance d'une nouvelle carte est à transmettre au général commandant la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, conformément à la circulaire n° 5000/DEF/GEND/OE/SDOE/REGL du 3 février 2005.



Cette demande devra comporter les renseignements d'identité, le lieu de la dernière affectation, la date d'admission à la retraite ainsi que le domicile. Une photo en tenue civile récente au format normalisé accompagnera cette demande.

Cette dernière sera transmise à la région de Gendarmerie Nouvelle-Aquitaine, caserne Battesti 59 rue Séguineau 33692 MERIGNAC.

Le (grade nom prénom du demandeur)
.....

au général de division, commandant la région de gendarmerie Nouvelle-Aquitaine et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest
à Méridnac

OBJET : Demande de délivrance d'une carte de retraité de la gendarmerie.
REFERENCE : Circulaire n° 5000/DEF/GEND/OE/SDOE/REGL du 3 février 2005 (Class. : 91-37).

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me délivrer une carte de retraité de la gendarmerie et de vous communiquer, à cette fin les renseignements suivant :

NIGEND:.....
NOM :.....
Prénom :.....
Grade (lors de l'admission à la retraite) :.....
Date de naissance :.....
Lieu de naissance :.....
Dernière affectation :.....
Date d'admission à la retraite :.....
Domicile (adresse complète).....
.....
.....

Ci-joint une photographie de format normalisée, en tenue civile et RÉCENTE, sans coiffure de moins d'un an (les photographies scannées sont proscrites).

A le
(Signature)

À retourner à l'adresse suivante :

Région de Gendarmerie Nouvelle-Aquitaine
Commandement de la Gendarmerie pour la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest
BGPM/SGAPAOSO
Caserne Battesti
59 rue Séguineau - CS 90013
33692 Méridnac cedex



Savoir reconnaître une tentative de phishing



Le phishing ou hameçonnage, contraction de Fish (poisson) et de phreaking (piratage des systèmes de téléphonie) est une technique frauduleuse diffusée essentiellement par mail mais également par SMS ou par téléphone. Elle est utilisée par des tiers malveillants dans le but de recueillir des informations confidentielles.

Indices pour reconnaître une tentative de phishing

- Des informations confidentielles sont systématiquement demandées
- Les e-mails frauduleux contiennent souvent des fautes d'orthographe ou de syntaxe l'adresse de l'expéditeur ou le site vers lequel vous êtes redirigé sont approximatifs
- Le fraudeur insiste sur le caractère urgent du mail (compte bloqué, facture en impayée, ami en détresse...) ou sur un gain potentiel (remboursement, loterie...)
- Sachez que aucun organisme sérieux, ne vous contactera par mail ou SMS pour vous demander un mot de passe ou un numéro de carte bancaire

Nos conseils

- Ne répondez pas aux mails ou SMS vous demandant la saisie d'informations confidentielles et ne cliquez pas sur les liens qu'ils contiennent ; les institutions légitimes ne demandent jamais ce genre de renseignements par mail
- N'ouvrez pas les pièces jointes, à moins de connaître l'adresse mail exacte de l'expéditeur
- Si vous recevez un mail suspect, n'hésitez pas à utiliser la fonctionnalité dédiée de votre boîte mail pour signaler ce courrier indésirable
- Pour les autres phishings, vous pouvez contacter l'organisme concerné (EDF, Impôts, CAF...) ou effectuer une signalisation sure (internet-signalement.gouv.fr) (portail officiel de signalement de contenus illicites sur internet)
- S'il s'agit d'un SMS frauduleux, transférez-le au **33700** (plate-forme de signalisation multi-opérateurs)
- Utilisez un antivirus à jour pour votre ordinateur et aussi pour votre mobile, et installez systématiquement toutes les mises à jour proposées par le système.
- N'utilisez pas le même mot de passe partout. Pour plus de sécurité, suivez les conseils de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/generer-un-mot-de-passe-solide>. *Cet outil vous aide à construire un mot de passe fort et simple à retenir. Aucun mot de passe n'est récupéré par le site de la CNIL.*

Que faire en cas d'usurpation d'identité ?

- Contactez au plus vite le service relations clients ou votre conseiller bancaire pour faire réinitialiser vos codes de banque à distance
- Surveillez votre compte et en cas de débit frauduleux, contestez l'opération auprès de votre banque et déposez plainte auprès de la police ou gendarmerie.

Major André Bissierier (23 août 1924 - 14 avril 2014)

André BISSERIER est né à l'été 1924 dans la ferme familiale située à Grand-Madiou en Charente. Aîné de 4 garçons, il comprend très jeune que la ferme paternelle est trop modeste pour permettre aux quatre enfants d'en prendre la suite ensemble. Titulaire de son seul certificat d'études, il part se faire embaucher, sous le couvert de l'administration des eaux et forêts, dans une scierie locale, ce qui lui permet entre autres, d'échapper au STO (service du travail obligatoire) qui est effectué, en général, soit en Allemagne, soit à l'édification du mur de l'atlantique.

Très vite, il entre en liaison avec des recruteurs du maquis qu'il finit par rejoindre en camionnette bêtaillère sans connaître, au départ, sa destination. Par la suite, il intègre, sous le matricule D200, le maquis baptisé « BIR HACKEIM » au sein duquel il participe à la récupération de nombreux parachutages d'armes et munitions puis à des coups de main contre des postes et dispositifs allemands avant de contribuer au harcèlement des convois ennemis qui convergent vers la Normandie. Ces actions se déroulent en Charente mais s'étendent également sur les territoires de la Haute-Vienne et de la Dordogne en appui des maquis locaux. A partir de septembre 1944, le maquis « BIR HACKEIM » participe à la libération successive de plusieurs villes : Angoulême, St Jean d'Angély, ...

Fin 1944, les maquis deviennent armée régulière et le choix est donné à leurs membres de signer un engagement ou de rentrer chez eux : André BISSERIER décide de signer un engagement pour la durée de la guerre. Dans le même temps, le maquis « BIR HACKEIM » devient le 6^{ème} régiment d'infanterie dont les objectifs consistent notamment à participer à la libération des villes de ROYAN, ROCHEFORT et LA ROCHELLE : objectifs qui seront atteints en mai 1945.

Démobilisé à OFFENBACH (Allemagne) fin octobre 1945, il rejoint la ferme paternelle en Charente pour, dès le 20 novembre, faire sa demande pour la Gendarmerie avant de recevoir sa convocation pour l'école préparatoire de Gendarmerie de Mamers (Sarthe) à la date du 9 juillet 1946. En réalité, le 30 juillet, les élèves quittent Mamers en unité constituée pour rejoindre le 1^{er} août le centre d'instruction de la Gendarmerie de BAUMHOLDER (Allemagne) où ils reçoivent une formation essentiellement militaire. Le 30 septembre, ils sont transférés à l'école préparatoire de Gendarmerie de HORB sur NECKAR pour la poursuite de leur formation dorénavant orientée vers le service spécifique de la Gendarmerie. A l'issue des épreuves de fin de stage, il n'y a aucun classement ni choix d'affectation pour ceux qui ont réussi puisqu'ils sont informés que leur destination est l'extrême orient (Indochine) pour tous ceux qui ne seront pas exempts.

En janvier 1947, la 1^{ère} légion de garde républicaine de marche est formée à HORB à partir des diverses formations de Gendarmerie implantées en Allemagne, dont les gendarmes sortant du centre d'instruction.

Après une prestation de serment devant le tribunal militaire de HORB, cette nouvelle formation est transférée à Marseille (train spécial) pour embarquer le 21 février sur le PASTEUR (paquebot transport de troupes qui compte 500 hommes d'équipage et 5000 passagers exclusivement militaires).

Après une escale à Port Saïd, le franchissement du canal de Suez, une escale à Aden puis à Trincomalee (Ile de Ceylan), le voyage se termine le 9 mars au Cap St Jacques en vue de la côte de Cochinchine et le débarquement se fait le lendemain avec armes et bagages en péniches pour finir sur le rivage avec de l'eau jusqu'à la poitrine.

Les effectifs sont d'abord regroupés au centre d'instruction de la garde cochinchinoise de Long-Hai puis



transférés en bateau civil sur le Mékong à Saïgon (camp Petrusky). Le 30 mars, André BISSERIER fait partie du détachement (1 officier et 80 gradés et gendarmes) qui rejoint Phnom-Penh, capitale du Cambodge où des officiers de la « coloniale » exposent aux membres du détachement leurs futures conditions de vie au Cambodge (statut, géopolitique, us et coutumes, situation militaire et administrative, mises en garde diverses sur l'hygiène de vie,). Enfin, le 25 avril 1947, avec un autre camarade de sa promotion, André BISSERIER rejoint son affectation : la formation et l'encadrement de la section mobile de la garde nationale cambodgienne de PURSAT.

La section est rapidement mise sur pied, elle comprend 30 gardes nationaux cambodgiens et sa mission consiste à maintenir l'ordre et lutter contre la rébellion (khmers issarak) sur le territoire qui lui est imparti. Les patrouilles se font exclusivement à pied, durent plusieurs jours : hygiène et alimentation ne peuvent qu'adopter le mode local.



En octobre 1947, les sections mobiles sont dissoutes : André BISSERIER et son camarade sont affectés au poste frontière de Païlin (frontière avec le royaume du Siam qui est aujourd'hui la Thaïlande) où ils encadrent une vingtaine de gardes nationaux cambodgiens. Leur mission, outre la surveillance de la frontière, comprend la recherche du renseignement et la lutte contre le trafic d'armes (en provenance du Siam pour alimenter les rebelles cambodgiens et le Viêt-Min). Leurs patrouilles s'effectuent à pied, à cheval, voire à dos d'éléphant. Un poste radio au fonctionnement très aléatoire et un maigre convoi de ravitaillement mensuel représentent les seuls liens avec BATTAMBANG, ville de garnison la

plus proche située à 80 kilomètres jusqu'au 1^{er} avril 1949, date du rapatriement en France métropolitaine.

Le départ d'Indochine aura lieu le 13 juin 1949 avec l'embarquement sur le PASTEUR et l'arrivée à MARSEILLE le 1^{er} juillet 1949.

Le 5 novembre 1949, avec une affectation à la 4^{ème} légion de Gendarmerie (brigade de MIRAMBEAU), André découvre également une nouvelle vie et une autre facette de la gendarmerie avec les nombreux accidents survenant sur la RN 10 (fameux passage de St André de Cubzac), les non moins nombreux incidents avec les troupes américaines présentes (camp proche),

Il rejoint ensuite la brigade de CIVRAY (86) en juillet 1959, puis le commandement de la brigade mixte de BEAUVOIR-sur-NIORT avec le grade de MDL/Chef le 1^{er} avril 1962, le commandement de la brigade de Coulonges-sur-L'Autize le 15 septembre 1971 avec le grade d'adjudant. En août 1975, nommé adjudant-chef, il est affecté à la compagnie de MELLE en tant qu'adjoint au commandant de compagnie et il sera maintenu dans ce poste lors de son accession dans le corps des majors.

Le 24 août 1979, admis à faire valoir ses droits à la retraite, il se retire sur ses terres natales de Charente à RUFFEC. Soucieux de conserver le lien avec la population, les élus et autres partenaires institutionnels, il assumera ensuite les fonctions de commissaire-enquêteur auprès de la préfecture de la Charente pour de nombreux projets d'infrastructure (dont notamment celui du tracé de la ligne LGV SNCF).

« Il est décédé le 14 avril 2014 sans éteindre la flamme qui l'animait puisqu'il a su la partager avec son épouse et la transmettre à chacun de ses enfants »

Titulaire des décorations suivantes :

- Ordre national du mérite (chevalier) - Médaille militaire - croix du combattant volontaire 1939-1945
- Médaille coloniale avec agrafe « extrême orient » - croix du combattant (commémorative barrette « libération »)

« Il en faisait peu de cas car il considérait que sa vraie récompense était d'avoir survécu aux épreuves traversées contrairement à de nombreux camarades qui n'avaient pas eu sa chance »

Les rétrospectives indochinoises du Major André BISSERIER nous ont été adressées par son fils, le général Philippe BISSERIER, adhérent à l'UDPRG et domicilié à FORS (79). Nous le remercions sincèrement pour son accueil et son plaisir à nous relater la carrière de son père en gendarmerie.

Bertrand PELLETIER





Conseil d'Administration



Vice-Président
Jacky BACLE

Président :
Jean Michel PUAUT

Président Adjoint
Bertrand PELLETIER

Secrétaire Général
Patrick FAUCHER

Président honoraire
Roland MARTIN

Secrétaire Adjoint
Patrice BRAYER

Trésorier
Alain ROY

Trésorier Adjoint
Guy RIMBAULT

Membre
Gerard SULLET

Membre
André CLAVEAU

Membre
Michel BRAULT

Membre
Maurice FALOURD

Membre
André CHEVALLIER


Membre
Philippe CHAMPION

Membre
Didier BOISSON


Membre
Francine REVEILLAUD

Vérificateur aux comptes
Jean GUILLEMOTEAU – TRISTAN

Vérificateur aux comptes
Jacques ARTHUR

 Porte drapeau
Philippe CHAMPION
Porte drapeau suppléant
André JOURDAIN



 Porte drapeau
Porte drapeau suppléant
Marcel THEBEAU



Délégués de secteurs



SECTEUR	NOM	ADRESSE	☎ et 📧
NIORT 1 Av. Nantes	RIMBAULT Guy		
NIORT 2 Av. Paris	PELLETIER Bertrand		
NIORT 3 St-Florent	POTREAU Christian		
NIORT 4 Noron Pasteur	BRAYER Patrice		
CHAURAY	KUYAVA Jean		
COULON	ROY Alain		
COULONGES / AUTIZE	SONNARD Raymond		
BEAUVOIR	MARTEAU Jean-Claude		
FRONTENAY	CHEVALLIER André		
MAUZE	DUCROCQ Francis		
PRAHECQ	LE GERRIEZ Francine		
VOUILLE	FALOURD Maurice		
St-MAIXENT	ROSSIGNOL Eric		
LA CRECHE	BUCKO Bernard		
BRESSUIRE	CHARTIER Michel		
MONCOUTANT	CHARTIER Michel		
CERIZAY LA FORET	CHARTIER Michel		
MAULEON LES AUBIERS	BONNAMY Françoise		
MELLE	AUGER Jean Jacques		
CELLES / BELLE	CAQUINEAU Patrice		
CHEF BOUTONNE	LEDUC Roger		
LA MOTHE St-HERAY	GUERIN Didier		
LEZAY	BOISSON Didier		
SAUZE VAUSSAIS	MORINIÈRE Clément		
BRIOUX sur Btne	HARDY Nadine		
PARTHENAY	BRAULT Michel		
MENIGOUTE MAZIERES	BRAULT Michel		
SECONDIGNY THENEZAY	BRAULT Michel		
AIRVAULT	DUBOR Marc		
THOUARS	NAEGELI Christian CHAMPION Philippe		
St-VARENT	CLAVEAU André		
ARGENTON EGL.	GUILLET Michel		
ARGENTON VALL.	BACLE Jacky		

INSCRIPTIONS POUR LES FESTIVITES EN 2024



LOTO

Mr et Mme.....
demeurant à :.....Nombre :.....
participera (ont) au loto annuel le dimanche **25/02/2024** à 14h à la salle des fêtes de CHAURAY.

Les inscriptions sont à faire avant le 15/02/2024 auprès de Alain ROY, 26 rue Léonce Riffault 79460 MAGNE.



A.G.

Mr et Mme.....
demeurant à :.....Nombre :.....
participera (ont) à l'Assemblée Générale le vendredi **08/03/2024** à 09h30 à la salle du Hall Denfert à St Maixent L'Ecole.

Les inscriptions sont à faire avant le 20/02/2024 auprès de Alain ROY, 26 rue Léonce Riffault 79460 MAGNE.



Délégué de secteur

Mr et Mme.....
demeurant à :.....Nombre :.....
participera (ont) au repas des délégués de secteur le vendredi **12/04/2024** à 09h30 au restaurant Le Repentie à MAGNE

Les inscriptions sont à faire avant le 20/03/2024 auprès de Alain ROY, 26 rue Léonce Riffault 79460 MAGNE.



Journée champêtre

Mr et Mme.....
demeurant à :.....Nombre :.....
participera (ont) à la journée famille le vendredi **28/06/2024** à 12h au lieu-dit Pied Blanc à AIFFRES

Les inscriptions sont à faire avant le 15/06/2024 auprès de Alain ROY, 26 rue Léonce Riffault 79460 MAGNE



Repas rentrée

Mr et Mme.....
demeurant à :.....Nombre :.....
participera (ont) au repas de rentrée le vendredi **27/09/2024** à 12h à la salle des fêtes à AUGÉ.

Les inscriptions sont à faire avant le 15/09/2024 auprès de Alain ROY, 26 rue Léonce Riffault 79460 MAGNE.

Calendrier 2024

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUN	
LUN 1	1-365 JOUR DE L'AN	JEU 1	32-334 Ella	VEN 1	41-305 Aubin	LUN 1	92-274 L. DE PÂQUES	MER 1	122-244 FÊTE DU TRAVAIL	SAM 1	153-213 Justin
MAR 2	3-363 Basile	VEN 2	33-333 Préséantion	SAM 2	33-333 Ck le Bou	MAR 2	93-273 Santoline	JEU 2	123-243 Boris	D 2	154-214 Stéphanie
MER 3	3-363 Geneviève	SAM 3	34-330 Basile	D 3	43-333 Oubine	MER 3	94-272 Richard	VEN 3	124-242 Pdl Jaou	LUN 3	155-211 Kévin
JEU 4	4-362 Cécile	D 4	35-331 Véronique	LUN 4	44-332 Olivier	MER 4	95-271 Cécile	SAM 4	125-241 Olympe	MAR 4	156-210 Cécile
VEN 5	5-361 Edouard	LUN 5	36-330 Agathe	MAR 5	45-331 Olivia	VEN 5	96-270 Erika	VEN 5	126-240 Journé	MER 5	157-209 Igor
SAM 6	6-360 Méline	MAR 6	37-329 Gaëtan	MER 6	46-330 Cécile	SAM 6	97-269 Marcelin	LUN 6	127-239 Phéodora	JEU 6	158-208 Norbert
D 7	7-359 Eugénie	MER 7	38-327 Jocelyne	JEU 7	47-299 Fiona	D 7	98-268 J.D. de la Table	MAR 7	128-238 Océane	VEN 7	159-207 Olivier
LUN 8	8-358 Lucien	JEU 8	39-327 Jocelyne	VEN 8	48-297 François	LUN 8	99-267 Anthonio	JEU 8	129-237 VICTOIRE 1945	SAM 8	160-206 Mamadou
MAR 9	9-357 Alic	VEN 9	40-326 Agnès	SAM 9	49-296 François	MAR 9	100-266 Gaëtan	MER 9	130-236 ACCESION	D 9	161-205 Sébastien
MER 10	10-356 Oubaine	SAM 10	41-325 Arnaud	D 10	50-295 Vincent	MER 10	101-265 Hubert	VEN 10	131-235 Stéphanie	LUN 10	162-204 Lambry
JEU 11	11-355 Paule	D 11	42-324 NO de Lourdes	LUN 11	51-294 Roane	JEU 11	102-264 Stéphanie	SAM 11	132-234 Enzo	MAR 11	163-203 Bernadette
VEN 12	12-354 Valérie	LUN 12	43-323 Sébastien	MAR 12	52-293 Justine	VEN 12	103-263 Réunion délégués	JEU 12	133-233 Aurélien	MER 12	164-202 Davy
SAM 13	13-353 Yvette	MAR 13	44-322 Bernice	MER 13	53-292 Rodrigo	SAM 13	104-262 Ma	LUN 13	134-232 Stéphanie	VEN 13	165-201 Antonia de P
D 14	14-352 Nora	JEU 14	45-321 Valentin	JEU 14	54-291 Wahine	D 14	105-261 Madame	MAR 14	135-231 Mathias	VEN 14	166-200 Stéphanie
LUN 15	15-351 Boris	VEN 15	46-320 Claire	VEN 15	55-290 Luisel	LUN 15	106-260 Patricia	MER 15	136-230 Génès	SAM 15	167-199 Germana
MAR 16	16-350 Marcel	VEN 16	47-319 Julienne	SAM 16	56-289 Bernadette	MAR 16	107-259 Berth Joseph	JEU 16	137-229 Imora	D 16	168-198 Fête des Fleurs
MER 17	17-349 Bernadette	SAM 17	48-318 Agnès	MER 17	57-288 Agnès	MER 17	108-258 Agnès	VEN 17	138-228 Renaud	LUN 17	169-197 Norbert
JEU 18	18-348 Paule	D 18	49-317 Bernadette	LUN 18	58-287 Cyrille	JEU 18	109-257 Renald	SAM 18	139-227 Eric	MAR 18	170-196 Léonora
VEN 19	19-347 Marine	LUN 19	50-316 Océane	MAR 19	59-287 Joseph	VEN 19	110-256 Erna	D 19	140-226 PENTECÔTE	MER 19	171-195 Romain
SAM 20	20-346 Sébastien	MAR 20	51-315 Alic	MER 20	60-286 RENTREMENT	SAM 20	111-255 Océane	LUN 20	141-225 L. PENTECÔTE	JEU 20	172-194 Éric/Gaëtan
D 21	21-345 Agnès	MER 21	52-314 Daniel	JEU 21	61-285 Cécilia	D 21	112-254 Cécilia	MAR 21	142-224 Constance	VEN 21	173-193 Constance
LUN 22	22-344 Vincent	JEU 22	53-313 Sabine	VEN 22	62-284 Luis	LUN 22	113-253 Alexandre	MER 22	143-223 Enzo	SAM 22	174-192 Stéphanie
MAR 23	23-343 Bernard	MAR 23	54-312 Liliane	SAM 23	63-283 Victoire	MAR 23	114-252 Georges	JEU 23	144-222 Océane	D 23	175-191 Aurélien
MER 24	24-342 Fr. de Sales	SAM 24	55-311 Modeste	D 24	64-282 Céc. de Solide	MAR 24	115-251 Félic	VEN 24	145-221 Donatien	LUN 24	176-190 Jean-Baptiste
JEU 25	25-341 Céc. de Paul	D 25	56-310 Léonora	LUN 25	65-281 Hubert	JEU 25	116-250 Marc	SAM 25	146-220 Suzanne	MAR 25	177-189 Renaud
VEN 26	26-340 Paule	LUN 26	57-309 Renaud	MAR 26	66-280 Léonora	VEN 26	117-249 Alic	D 26	147-219 Fête des Mères	MER 26	178-188 Antoine
SAM 27	27-339 Agnès	MAR 27	58-308 Léonora	MER 27	67-279 Mamadou	SAM 27	118-248 Zoe	LUN 27	148-218 Augustin	JEU 27	179-187 Fernand
D 28	28-338 Th. d'Azem	MER 28	59-307 Renaud	JEU 28	68-278 Océane	D 28	119-247 Valérie	MAR 28	149-217 German	VEN 28	180-186 Pique-nique
LUN 29	29-337 Gilles	JEU 29	60-306 Auguste	VEN 29	69-277 Gwladys	LUN 29	120-246 Céc. de Simone	MER 29	150-216 Aymar	SAM 29	181-185 Pierrel Paul
MAR 30	30-336 Marine	SAM 30	61-305 Justine	SAM 30	70-276 Anita	MAR 30	121-245 Robert	JEU 30	151-215 Ferdinand	VEN 30	182-184 Mamadou
MER 31	31-335 Marcelle	D 31	62-304 Pique-niq	D 31	71-275 Pique-niq	JEU 31	122-244 Robert	VEN 31	152-214 Viviane	D 31	183-183 Mamadou

